PROGRAMME DE PREMATURATION

APPEL A PROJETS

2025

THEMATIQUE SOCIETES, HUMANITES, MODERNITES

PÔLE UNIVERSITAIRE D'INNOVATION

DE

L'ALLIANCE SORBONNE UNIVERSITE

Session 2

Date limite de *déclaration d'intention de dépôt de projet* :

Mercredi 18 juin 2025 - 12h

Date limite de soumission des projets : mercredi 9 juillet 2025 - 12h

L'Alliance Sorbonne Université (ASU), labellisée Pôle Universitaire d'Innovation dans le cadre de France 2030 (PUI – ASU), favorise une approche globale de l'enseignement et de la recherche dans les champs disciplinaires des lettres, langues, sciences humaines et sociales, de la santé, des sciences et de l'ingénierie, de la technologie et du management. Elle développe de nombreux programmes et projets communs en formation, en recherche et en valorisation et diffusion de leurs résultats.

Le PUI - ASU encourage et accompagne la valorisation des travaux de recherche sous toutes ses formes, des productions scientifiques et culturelles originales à la création d'entreprise.

Elle apporte ainsi sa contribution aux grands enjeux sociétaux actuels, tels la valorisation des patrimoines, le dialogue interculturel, la transition environnementale.

1. Présentation générale du Programme

1. 1. Objectif

Le Pôle Universitaire d'Innovation de l'Alliance dédie un fonds de prématuration pour soutenir et accompagner de façon précoce le développement des projets innovants en émergence quel que soit leur discipline ou le secteur d'application visé, dès lors qu'ils ont pour finalité la valorisation auprès de la société ou d'acteurs économiques ou culturels.

Afin de prendre pleinement en compte le potentiel et les spécificités de la valorisation de toutes les thématiques et disciplines de l'Alliance Sorbonne Université, il est proposé que les porteurs candidatent sur l'une des deux thématiques suivantes de l'appel à projets :

- Humanités, sociétés et modernités
- Sciences, ingénierie et santé

D'une durée de 6 à 14 mois, les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un financement de 80k€ maximum permettant de couvrir des frais de recrutement de personnel, de fonctionnement et/ou d'analyse (dont prestations externes).

Les porteurs sont invités à ajuster au mieux le montant de leur demande de financement aux besoins du projet, notamment pour dépasser un premier jalon à valider.

Le programme intervient en amont et en complément des missions de la SATT Lutech ou des filiales de valorisation des établissements membres de l'ASU.

Le présent Appel à projet précise les critères d'éligibilité et de sélection appliqués pour les projets relevant de la thématique Humanités, Sociétés et Modernités.

1.2. Montage et soumission des projets

Pour la constitution des dossiers, les porteurs de projets sont invités en premier lieu à se rapprocher de la structure de valorisation de leur établissement auprès des contacts mentionnés dans le tableau ci-dessous et avant ***le mercredi 18 juin 2025 à 12h.***

L'intention de candidature se formalise par un message adressé à la structure de valorisation en exposant les informations suivantes : nom du porteur du projet, laboratoire, titre du projet, acronyme, court résumé non-confidentiel du projet (100 à 120 mots), les applications ou

usages pré-identifié(s), si connue modalité de valorisation envisagée, proposition de rapporteurs externes issus du monde socio-culturel ou socio-économique.

Les candidatures sont formalisées via un **dossier de candidature constitué conjointement par le porteur et le service de valorisation** dont dépend la structure éligible.

Les projets sont remontés à Sorbonne Université, coordinateur de l'AAP, par le service de valorisation de l'établissement à l'adresse suivante : DREI-Prematuration-ASU@sorbonne-universite.fr

Date limite d'envoi des dossiers par la structure de valorisation : mercredi 9 juillet 2025 - 12h

Liste des contacts des structures de valorisation des membres de l'ASU :

Etablissement	Contacts
UTC	dr-vp@utc.fr
MNHN	valorisation@mnhn.fr
SU	Faculté des Lettres : barbara.van_doosselaere@sorbonne-universite.fr Faculté de Santé : Ana.bobier@sorbonne-universite.fr Faculté des Sciences et ingénierie : sciences-drv-valorisation@sorbonne-universite.fr
INRIA	Estelle.gaspard@inria.fr et stip-pro@inria.fr
CNRS	aurelia.olivier-kaiser@cnrs.fr caroline.greverie@cnrsinnovation.fr
Inserm-Transfert	severine.barth@inserm-transfert.fr
ENSCI	quentin.lesur@ensci.com

1.3. Suivi des projets financés

Le suivi de chaque projet est assuré par la structure de valorisation de l'établissement mandataire unique dont il est issu. Il consiste *a minima* en une réunion à mi-parcours, une réunion de bilan, un rapport final des travaux et un bilan financier des dépenses effectuées.

2. Critères d'éligibilité et de sélection - Processus

2.1. Critères d'éligibilité

L'appel Prématuration permet de financer les étapes initiales du projet de valorisation, par exemple pour finaliser des travaux de recherche sur un volet plus sociétal, valider une preuve de concept, appréhender les enjeux de propriété intellectuelle associés, identifier une ou des applications potentielles.

Sont éligibles les projets répondant aux critères suivants :

- Projets ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention de candidature au plus tard le 18 juin 2025 (selon 1.2) ;
- Projets issus des structures du périmètre de l'Alliance Sorbonne Université et dont le mandataire unique est l'un des membres fondateurs du PUI ;
- Projets dont le niveau de maturité est bas (à titre d'information entre 1 et 4 selon l'échelle Societal Readiness Level (SRL) - voir le § 2.3 pour plus d'information) avec une preuve de concept à établir, des applications potentielles à explorer pour renforcer ou confirmer le potentiel de valorisation ;
- Projets à potentiel d'impact socio-culturel, environnemental ou socio-économique fort.

Les projets devront :

- Présenter les difficultés à surmonter (verrou(s) d'ordre méthodologique, technologique, juridique, etc.)
- Présenter les objectifs qualitatifs et/ou quantitatifs ciblés réalisables dans un délai de 12 mois à 14 mois maximum ;
- Présenter une qualification des enjeux de propriété intellectuelle et proposer une stratégie associée cohérente et intégrée au projet ;
- Être construits en concertation avec les structures de valorisation qui les accompagnent.

Une candidature peut être co-portée par un personnel post-doctorant déjà en fonction, en collaboration avec un personnel scientifique permanent, sous réserve que le post-doctorant soit rattaché à une structure de recherche de l'ASU et qu'il dispose déjà par ailleurs du financement de son salaire pour la durée du projet de prématuration.

Les projets peuvent faire l'objet d'un co-financement de pré-maturation y compris lorsqu'il est apporté par une entreprise française ou étrangère, sous les réserves suivantes : i) que les projets ne soient pas déjà contractuellement engagés dans un transfert industriel, en cours de négociation ou en cours de financement par un tiers, ou bien portés par une start-up en incubation et ii) pour une entreprise étrangère, du respect des règles de protection du potentiel scientifique et technique de la Nation

(« PPSTN ») et de ne pas affaiblir la souveraineté nationale au regard des enjeux scientifiques, économiques et sociétaux qu'ils adressent.

Enfin, des laboratoires internationaux peuvent participer aux projets, sous les mêmes réserves en matière de PPSTN et de souveraineté que celles formulées vis-à-vis des entreprises étrangères. Cependant, le financement ne sera alloué exclusivement qu'au laboratoire de l'ASU portant le projet.

Les projets issus de structures sous mandat unique d'établissements partenaires qui disposent déjà d'un dispositif d'accompagnement en prématuration seront orientés préférentiellement vers ces établissements. Néanmoins, une étude au cas par cas reste possible, notamment dans le cas d'un co-financement.

Dépenses éligibles :

- Recrutement de personnel strictement affecté au projet ; frais de fonctionnement (dont prestation externe dans la limite de 50% du financement total alloué). Les demandes d'achat d'équipement seront étudiées au cas par cas.
- Certains projets à un stade très amont peuvent nécessiter une étude préalable à leur lancement opérationnel que ce soit une prestation d'accompagnement à l'idéation ou au design, un diagnostic-conseil technico-juridique et/ou de propriété intellectuelle ou une étude de marché flash (entre 10 et 15 k€) pour orienter le développement du projet. Dans ce cas précis, seule la prestation demandée est éligible. Sur la base du résultat de la prestation d'accompagnement, une seconde demande de prématuration pourra être déposée.

Par ailleurs, les porteurs de projets qui souhaitent intégrer une réflexion d'innovation par le design sont invités à se rapprocher de l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI - Les Ateliers), avec le/la chargé(e) de valorisation de la structure qui les accompagne.

Les projets qui peuvent bénéficier d'un co-financement complémentaire de prématuration par un autre opérateur ou établissement ne sont pas exclus. Les dossiers devront préciser i) si des demandes de co-financement ont été déposées en parallèle et auprès de quel(s) opérateur(s)/ établissements(s) et ii) les co-financements obtenus le cas échéant. La coordination avec l'autre établissement financeur (ex : CNRS, Inserm-Transfert, INRIA, IRD, PSL, etc.) devra être explicitée.

2.2. Critères et processus de sélection des candidatures

Les projets feront l'objet d'une pré-sélection sur dossier pour retenir ceux qui seront présentés oralement par les porteurs devant le comité de sélection. Au cours de cette pré-sélection, les porteurs pourront être contactés par un membre du comité de sélection pour un complément d'information.

Le jour de la présentation orale du projet devant le comité, la/le responsable scientifique pourra être accompagné(e) par la personne en charge du suivi de la valorisation de son projet au sein de son établissement.

Le comité de sélection est composé de représentants des établissements membres du PUI-ASU et d'experts externes non académiques. Les critères de sélection sont les suivants :

- Le potentiel de valorisation ;
- Le potentiel créatif et/ou inventif ;

- Présentation du projet : identification des difficultés à surmonter, clarté des objectifs qualitatifs et quantitatifs et des étapes ; cohérence entre objectifs, moyens, et durée ;
- Une approche de la propriété intellectuelle adaptée au projet et à son écosystème ;
- Prise en compte ou anticipation des contraintes d'usage ou industrielle si applicable ;
- L'engagement de l'équipe projet et du laboratoire dans le processus de prématuration et les activités de valorisation futures ;
- L'impact sociétal (socio-culturel, environnemental, socio-économique).

Le comité de sélection pourra également formuler des recommandations pour l'accompagnement du projet, notamment la réalisation préalable d'une étude de faisabilité technico-économique ou de propriété intellectuelle ou l'orientation vers d'autres sources de (co-)financement.

Le montant de la demande de financement sera apprécié au regard de la nature des différents postes de dépenses présentés dans le dossier de candidature. Le comité se réserve la possibilité de réduire ou d'augmenter l'enveloppe financière attribuée par rapport à la demande initiale formulée.

Date du comité de sélection : jeudi 6 novembre 2025.

Si le projet soumis est présélectionné pour l'audition devant le comité, le porteur devra adresser le support de présentation au comité au plus tard le lundi 17 mars 2025.

2.3. Niveaux de maturité attendus selon l'échelle de Societal Readiness Level (SRL) : 1 à 4

Niveau	Description du niveau de SRL
1	Recherche basique – Approche originale d'un enjeu sociétal. Travail de reproblématisation, les besoins sont décrits
2	Caractérisation du concept – Caractérisation d'un concept en relation à l'enjeu sociétal reproblématisé
3	Validation du concept – Validation sociétale du concept en lien avec le monde socio-économique (1er niveau des marques d'intérêt des acteurs)
4	Traduction du concept en projet d'innovation sociale – identification et caractérisation des domaines d'application du concept dans la société (2dn niveau des marques d'intérêt des acteurs)
5	Modélisation du pilote - Elaboration du pilote in situ, en lien avec le monde socio-économique. Premiers prototypages en conditions dégradées.
6	Mise en œuvre du pilote – Adaptation des conditions réelles afin de permettre la mise en œuvre du pilote (changement des cadres et des pratiques dans l'environnement du pilote)
7	Fonctionnement opérationnel du pilote – déploiement du pilote dans l'environnement réel et suivi
8	Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle - Evaluation des conditions de diffusion. Objectivation de l'impact
9	Intégration au sein de la société dans son ensemble Solution qualifiée et testée, disponible et normalisée

Societal Readiness Level : échelle de maturité des projets d'innovation sociale développée par le LabCom DESTINS, associant la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers (CNRS-Université de Poitiers et la coopérative Ellyx – *La grille Societal readiness level*, Olivier Palluault, Note de recherche 01 du laboratoire commun DESTINS, octobre 2021.